

Objet :

En vigueur : 17 décembre 2002

Révision : 23 février 2017

---

En matière de politique relative à « l'Utilisation communautaire des écoles », le District scolaire francophone du Nord-Ouest se référera à la Politique 407 – Utilisation des écoles par la communauté telle qu'adoptée par le ministère de l'Éducation